

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

13.09.2019

Dossier complet le :

13.09.2019

N° d'enregistrement :

2019-4284

1. Intitulé du projet

Projet d'aménagement du secteur de La Grande Motte Sud à Louverné

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Mairie de Louverné

Nom, prénom et qualité de la personne

Alain BOISBOUVIER

habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

2 1 5 3 0 1 4 0 9 0 0 0 6 0

Forme juridique

Collectivité territoriale - Commune

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. b)	Le projet s'étend sur une surface totale de 8,8 ha dont 56 400 m ² de surface cessible, avec une surface de plancher maximale évaluée à 27 000 m ² .

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet prévoit l'aménagement d'un secteur d'habitation à Louverné ("La Grande Motte Sud") : 176 logements seront construits (habitat individuel et collectif).

4.2 Objectifs du projet

Le projet est identifié dans une OAP du PLUi de Laval Agglomération, arrêté le 25 février 2019 (en cours d'approbation). Le secteur de La Grande Motte Sud s'inscrit en extension d'un quartier résidentiel situé au Sud du Boulevard Paul Emile Victor. Il est desservi au Nord-Ouest par la rue des Vallons. La gare de Louverné est localisée à moins de 200 mètres au Sud du secteur. De plus, un maillage de liaisons douces existe sur toute la limite Ouest du secteur et au Nord, le long de la rue des Vallons. Ainsi, le projet bénéficie d'un emplacement privilégié en termes d'accessibilité et d'une cohérence d'implantation avec les quartiers existants.

Le site de projet est actuellement utilisé pour de l'agriculture d'élevage. Les parcelles concernées sont la propriété de la commune et font l'objet de baux précaires. L'enjeu agricole ne relève donc pas d'une sensibilité importante.

Le secteur de projet est délimité à l'Est par une coulée verte (vallon de ruisseau) et, au Nord et au Sud, par un maillage bocager. Ces éléments naturels sont des atouts paysagers et écologiques que le projet viendra renforcer. En effet, aucune haie ne sera détruite, et le réseau bocager sera renforcé par des plantations d'essences bocagères. Par ailleurs, le projet s'appuie sur la topographie naturelle pour ne pas aménager les zones à plus fortes pentes et pour organiser une implantation cohérente des logements. L'adaptation à la topographie du site permettant de préserver les perspectives vers le vallon et le renforcement de la qualité du maillage bocager sont les enjeux principaux du projet d'aménagement du secteur.

Enfin, le projet répondra à l'enjeu de production de logements, tout en assurant un aménagement qualitatif, et intégrera une typologie de logements diversifiée (individuel, collectif, sociaux...) permettant une variation des densités au sein du secteur.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le programme de travaux inclura :

1. Terrassements - Voirie : accès par la rue des Vallons, création des voies de desserte/cheminements doux et stationnements
2. Assainissement eaux usées et eaux pluviales : mise en place des réseaux d'assainissement, création des zones de rétention des eaux pluviales en complément de l'existant (noues, bassins,...)
3. Alimentation eau potable : raccordement du secteur au réseau existant
4. Électrification haute et basse tension : raccordement du secteur au réseau existant
5. Alimentation en gaz : raccordement du secteur au réseau existant
6. Génie civil téléphone : raccordement du secteur au réseau existant
7. Fibre optique : raccordement du secteur au réseau existant
8. Éclairage public : raccordement du secteur au réseau existant
9. Espaces verts : engazonnement, plantation d'arbres et arbustes, de haies bocagères...

Les travaux seront réalisés selon 2 phases : l'une pour les travaux provisoires, la seconde pour les travaux définitifs.

Le démarrage des travaux est prévu pour le second semestre 2020 et fera l'objet de deux ou trois tranches. La durée effective des travaux est estimée à environ 1 an.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet accueillera environ 176 logements (maisons individuelles + 5 bâtiments collectifs) qui seront desservis par la rue des Vallons au Nord et la rue de Bruxelles au Sud-Ouest.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet fera l'objet d'un dossier loi sur l'eau (déclaration) et d'un permis d'aménager qui devraient être déposés en fin d'année 2019.

Signalons que l'approbation du PLUi de Laval Agglomération est actuellement en cours (PLUi arrêté le 25 février 2019).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Nombre de logements	176
Surface totale du projet	8,8 ha
Surface cessible	56 400 m ²
Surface de plancher maximale évaluée à	27 000m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Secteur de la Grande Motte
53950 Louverné

Coordonnées géographiques¹ Long. 00° 42' 47" 6 Lat. 48° 06' 47" 9

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée : Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) relevant de l'Etat et concernant les grandes infrastructures ferroviaires et routières en Mayenne - juin 2014
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Dans le cadre de ce projet, une prospection zones humides a été réalisée : aucune zone humide a été décelée sur le site de projet

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est situé à plus de 7,7 km à l'est ("Bocage de Montsurs à la Forêt de Sillé-le-Guillaume" FR5202007) : site non susceptible d'être affecté par le projet
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?
Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le terrassement de voiries induira un excédent de matériaux à évacuer, estimé à environ 12 100 m ³ .
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Autant de matériaux granulaires que de matériaux évacués seront à apporter sur le site, donc environ 12 100 m ³ .
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet induit une artificialisation de terres agricoles donc un changement d'occupation du sol et une destruction d'habitats (essentiellement des cultures) (impact négatif). Les haies seront toutefois conservées dans leur globalité et renforcées par le projet (impact positif). Les continuités écologiques seront donc améliorées et le vallon sera protégé de tout aménagement (respect de la trame verte et bleue, conservation du corridor). En phase travaux, un dérangement de la faune est à prévoir (impact négatif temporaire).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendre une consommation d'espace agricole (parcelles appartenant à la commune et faisant l'objet de bail précaire) et une conversion de cet espace en zone d'habitat. Ces terrains sont propriétés de la commune depuis 2006. L'agriculteur qui bénéficie de ces terres à titre précaire cesse son activité pour retraite au 31/12/2019.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux, le projet engendrera un trafic d'engins et de camions. Des mesures permettront de réduire cet impact temporaire sur les riverains (plan de circulation, horaires de travail, planning pour les transports les plus impactants...). En phase exploitation, l'aménagement induira un trafic lié aux nouveaux habitants, notamment aux heures de pointe. Ce trafic sera réduit par la présence de plusieurs accès et voies de desserte et par l'ampleur de l'aménagement (176 logements - individuels et collectifs).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	En phase travaux, le projet engendrera un trafic d'engins et de camions, qui seront source de bruit. Des mesures permettront de réduire cet impact temporaire sur les riverains (plan de circulation, horaires de travail, planning pour les transports les plus impactants, regroupement des travaux les plus bruyants, information auprès des riverains...). En phase exploitation, le projet n'engendrera pas de bruit particulier.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux, il est possible que certaines opérations de chantier induisent des vibrations. Néanmoins, cet impact sera temporaire et faible.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux, le chantier aura lieu la journée et aucune opération ne sera réalisée de nuit. Le chantier n'induirait donc pas d'émissions lumineuses. En phase exploitation, l'éclairage nocturne du nouveau quartier engendrerait des émissions lumineuses. Néanmoins, cet éclairage ne sera pas effectif sur toute la nuit et des éclairages le moins impactant possible seront installés (économie d'énergie, lumière dirigée vers le sol, ...).
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux, le déplacement des engins de chantier engendrera un rejet de CO2 dans l'atmosphère. Il en sera de même en phase exploitation : le trafic engendré par les nouveaux habitants induira un rejet de CO2 dans l'atmosphère. La présence de liaisons douces permettra néanmoins de réduire l'usage de l'automobile pour les courts trajets, notamment à l'échelle de la commune.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux, aucun rejet ne sera réalisé. En phase exploitation, les eaux pluviales ruisselant sur la zone urbanisée seront collectées et transférées vers des noues et bassin de rétention (qui seront réalisés en complément de l'existant). Les eaux pluviales épurées seront ensuite rejetées vers le ruisseau longeant le nord du projet (ruisseau sans nom, se jetant dans le ruisseau du Quartier).
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux, aucun effluent ne sera induit. En phase exploitation, les eaux usées générées par les ménages seront collectées et transférées vers la station d'épuration.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux, des déchets seront produits (contenants, matériaux,...). Des bacs de tri seront mis en place et seront évacués en assurant leur bâchage. En phase exploitation, des déchets ménagers seront produits par les habitants.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendre une consommation d'espace agricole (parcelles appartenant à la commune et faisant l'objet de bail précaire) et une conversion de cet espace en zone d'habitat.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Concernant la phase travaux, des dispositions de chantier seront prises pour en limiter l'impact auprès des riverains (respect des règles de "chantier propre", absence de travaux nocturnes, plan de circulation, horaires de travail, planning pour les transports les plus impactants, regroupement des travaux les plus bruyants, information auprès des riverains...).

Le projet induira un changement d'occupation du sol et une conversion de terres agricoles en zone urbaine. Le projet s'est attaché à conserver et renforcer les trames verte et bleue (vallon du ruisseau, trame bocagère,...), à prendre du recul vis-à-vis du vallon, à s'adapter à la topographie naturelle... afin de limiter son impact sur le paysage et l'environnement.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Une évaluation environnementale ne semble pas nécessaire au regard de la modeste superficie du projet, de la cohérence de son implantation (en continuité du tissu urbain, dans une zone à faible enjeu, en dehors du vallon du ruisseau), des faibles impacts pouvant être générés par le projet.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b); 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à *Louverné*

le, *12/09/2019*

Signature *Le Maire,*
Alain BOISSAWIER



